bien que pour en obtenir la permission il fallait s'adresser à l'Angleterre. Là-dessus Jean-Pierre de Bougainville, son frère, secrétaire de l'Académie, en fut chargé, et ce fut lui qui écrivit, le 24 mars 1761, au ministre anglais Pitt afin d'obtenir l'assentiment de son gouvernement, lequel lui fut aussitôt gracieusement accordé, ainsi qu'on le voit dans leur correspondance.

" Monsieur,

" Les honneurs qui ont été rendus sous votre ministère, à M. Wolfe, m'assurent que vous ne désapprouverez pas que les troupes françaises, dans leur reconnaissance, fassent leurs efforts pour perpétuer la mémoire du marquis de Montcalm. Le corps de ce général, que votre nation même a regretté, est enterré à Québec. J'ai l'honneur de vous envoyer une épitaphe faite par l'Académie des Inscriptions ; j'ose, Monsieur, vous demander la faveur de l'examiner, et, si vous n'avez point d'objection, vous voudrez bien m'obtenir la permission de l'envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui sera placé sur la tombe du marquis de Montcalm. Si l'on m'accorde cette permission, j'ose me flatter que vous voudrez bien m'en informer, et m'envoyer en même temps un passeport, afin que le marbre avec l'épitaphe puisse être reçu sur un vaisseau anglais, et placé, par les soins de M. Murray, dans l'église des Ursulines.

Veuillez me pardonner, Monsieur, si je me suis permis de vous interrompre dans vos occupations si importantes ; mais en tâchant d'immortaliser les hommes illustres et les patriotes éminents, vous vous ferez honneur à vous-même.

Je suis avec respect, etc.,

BOUGAINVILLE ".

Paris, 24 mars, 1761 ".